

Image not found or type unknown



Canapé XXL abimé au montage

Par **Soleia30**, le **06/12/2023** à **21:20**

Bonjour,

j'ai acheté un canapé chez XXL qui a été abimé au montage . Je vous passe tous les détails mais le dossier abimé a été réparé de façon très inesthétique . On voit toutes les coutures . J'ai refusé la réparation . Ils m'ont proposé le canapé d'exposition , sans remise de prix. J'ai refusé cette proposition . Canapé a 5.000 e.

j'ai pris un avocat . j'ai été déboutée de toutes mes demandes car l'obligation principale, à savoir délivrer et garantir la chose vendue a été exécutée.

quelqu'un a-t-il eu un dénouement favorable suite à une procédure judiciaire ? Et sur quel fondement ? Merci par avance pour vos réponses

Par **Chaber**, le **07/12/2023** à **09:07**

bonjour

Votre avocat a-t-il invoqué la garantie légale conformité?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094>

Par **Soleia30**, le **07/12/2023** à **09:26**

Bonjour,

Non, mon avocat n'a pas évoqué la garantie légale de conformité. Certainement parce que je suis un professionnel et que cette garantie ne s'applique que lorsque c'est un particulier.

Merci pour votre réponse

Par **Chaber**, le **07/12/2023** à **09:49**

Bonjour

Effectivement si vous avez acheté ce canapé en temps que professionnel la garantie légale de conformité ne s'applique pas